

PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté. — Égalité. — Fraternité.

ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES

Communales et Hospitalières

Privas, le 9 Mars 1891.

Monsieur et Cher Collègue,

Un M. de Johannis, qui s'intitule paléographe, originaire de votre département où il a résidé, autant que mes informations sont exactes, son domicile à l'Isle-sur-Sorgues, s'est présenté dans différentes communes de l'Ardèche et leur a fait des offres, que certaines municipalités ont cru devoir accepter, à l'effet de classer leurs archives.

Un pareil travail exigeant une capacité et des connaissances tout à fait spéciales, d'un autre côté les archives des communes ne pouvant être confiées sans danger qu'à des mains absolument sûres, j'aurais besoin, avant d'autoriser un particulier

Monsieur le Préfet du département de Vaucluse,

un particulier à y entreprendre des
classements, d'être éclairé d'une façon
précise sur sa valeur. Je vous serais, en
conséquence, reconnaissant de vouloir bien
me transmettre les renseignements que
vous pourriez réunir sur le compte de
M. de Johannis. Si je suis bien informé,
il se serait occupé déjà, dans certaines
communes de Vaucluse, de travaux
du genre de ceux qu'il recherche aujourd'hui
dans l'Ardèche. Je serais heureux
que M. l'archiviste de votre département,
qui a dû avoir à les apprécier, fut
consulté à ce sujet.

—
Veuillez agréer, Monsieur et Cher
Collègue, l'assurance de ma haute
considération.

Le Préfet de l'Ardèche,
Gillioz